

Compte rendu de la séance du conseil municipal
du 19 septembre 2019 à 20h30

Date de la convocation : 13 septembre 2019

Présents : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, GARCIA Dominique, GAYRAUD Vincent, LACOMBE Christophe, NOWITZKI Vanessa, ROUZIERES GUY SIRMAIN Florian.

Absents : FRAYSSE Nicole, CAZAL Bertrand, ALBOUY Laëtitia, DELMAS Claudine, DE LA ROCQUE Claudine, RIGAL Adrian.

Travaux de restauration de la tour de Clairvaux avec mise en tourisme

Mr Le Maire présente le projet territorial élaboré par le PETR Centre Ouest Aveyron (projet d'équilibre et de partenariat rural) avec la région Occitanie et le département de l'Aveyron pour la période 2018-2021 prévoyant une enveloppe d'aide de 300.000 euros à attribuer d'ici la fin de l'année. Il indique qu'afin de pouvoir bénéficier de cette subvention, la demande doit présenter un projet d'« expérimentation et d'innovation ». Mr Le Maire propose de modifier le projet de rénovation de la Tour de Clairvaux en intégrant un escalier permettant de monter à la tour et de découvrir le paysage environnant afin de répondre au « caractère innovant et découverte du patrimoine » tout en maintenant les travaux de restauration initialement prévus.

Mr Le Maire indique avoir contacté le cabinet d'architecture Pronaos afin d'obtenir une estimation des coûts et pouvoir ainsi déposer le dossier auprès du PETR Centre Ouest et de la région avant le 20 septembre, date limite de dépôt des projets. Il précise aussi que le chiffrage prévoit l'acquisition d'une cave, située avenue de la Tour, appartenant à Mme Mazars permettant ainsi d'envisager la création d'un point d'information touristique à proximité de la tour.

Mr Le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		Recettes		
Travaux (€ HT)	184 102,87	Etat (DETR)	31 506,69	14,17% (HT)
Honoraires	23 254,73	Conseil Régional	103 678,80	46,63% (HT)
Acquisition cave et frais notariés	15 000,00	Conseil Départemental	42 247,94	19,00% (HT)
		Total recettes	177 433,43	79,80% (HT)
		Autofinancement	44 924,17	20,20% (HT)
Total dépenses (€ HT)	222 357,60	Total	222 357,60	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le projet ainsi que le plan de financement, autorise Mr Le Maire à solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional d'Occitanie et du Conseil départemental de l'Aveyron.

Extinction de l'éclairage public : horaires à valider dans le cadre du nouveau marché d'entretien du réseau

Mr Le Maire rappelle que le SIEDA (syndicat intercommunal d'énergie du département de l'Aveyron) est en charge de la gestion du réseau d'éclairage public. Il explique que le contrat d'entretien passé entre la société Eiffage et le SIEDA arrive à échéance à la fin de l'année. Dans le cadre du renouvellement du marché, le SIEDA demande aux collectivités d'indiquer les modalités de leur programme d'extinction de l'éclairage avant le 1^{er} octobre afin que ces dernières soient incluses dans le prix du marché. Mr Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé par délibération, l'extinction de l'éclairage public dans les bourgs et hameaux de 23h00 à 06h00 excepté sur la RD 57. Il explique l'obligation d'indiquer désormais au préalable les périodes aux cours desquelles l'éclairage public doit être maintenu.

Mr Le Maire propose de maintenir l'éclairage public sur les villages de Bruéjouis et de Clairvaux lors des fêtes votives du vendredi au lundi : le 2^{ème} week-end d'août pour Bruéjouis et le week-end après le 15 août pour Clairvaux ainsi que la nuit du 24 au 25 décembre et la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier.

Il indique également avoir été contacté par les représentants de l'association des Amis de Panat qui souhaiteraient modifier les heures d'extinction de 23h30 et 06h30.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public, de maintenir l'éclairage public lors des fêtes votives de Bruéjouis et Clairvaux, du vendredi au lundi ainsi que les nuits du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 01 janvier.

Questions diverses

Restaurant La Grange

Concernant le restaurant La Grange, Mr Le Maire rappelle que le bail signé par Mr TREMOLIERES, locataire du local, se termine à la fin du mois de septembre. Il indique que malgré plusieurs lettres de relance, depuis la fermeture du restaurant, MR TREMOLIERES n'a pas contacté la mairie afin de régulariser la situation, empêchant ainsi une nouvelle location des locaux avant la date d'échéance du bail.

Mr Le Maire fait lecture de deux courriers adressés spontanément par d'éventuels repreneurs. Après débat, le conseil municipal décide de publier un appel à candidature pour la reprise du restaurant dans la presse, sur Facebook, Panneau Pocket et le Bon Coin avec une date limite de dépôt des dossiers pour le 15 octobre 2019.

Destruction des pigeons

Afin de limiter la prolifération du nombre de pigeons dans les rues de Clairvaux et ainsi diminuer les nuisances, Mr Le Maire propose de recenser les différents bâtiments et habitations abritant ou permettant aux pigeons de se reproduire et de contacter ensuite les divers propriétaires. Il suggère que la collectivité prenne en charge l'achat des divers matériaux et de demander aux administrés concernés d'effectuer les travaux de colmatage.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Mr Le Maire. Mr RUSSERY et Mr SIRMAIN sont désignés pour effectuer l'état des lieux.

Aménagement du chemin de Carrière Cave

Mr Le Maire propose d'organiser une réunion avec les habitants afin d'établir un bilan suite aux différents aménagements mis en place sur le chemin de Carrière Cave. Il suggère la date du 8 novembre.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la date du 8 novembre.

Extension salle d'animation de l'Ady

Mr RUSSERY explique que les travaux doivent débiter à l'automne, l'entreprise de maçonnerie étant en attente d'une étude des sols. Il indique également attendre une proposition de prix de l'entreprise Dafilec, en charge de la fourniture des équipements pour la cuisine. Du fait de ces travaux, l'aménagement du plateau, dans le cadre de l'opération Bourg Centre, sera réalisé ultérieurement.

